

Réf.	2023	020
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023	21/04/2023	19	16	17

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Mesdames** ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUVAL Emmanuelle, HENNOCCQ Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, MAINGONNAT Cécile et NORDBERG Anne-Rose.

**Messieurs** CIPRES Manuel, FRAPIER Francis, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, Monsieur RABY Stéphane, RIEL Yannick et SCHMIDT Éric.

**Absents ayant donné procuration à :**

Monsieur BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à Madame DUVAL Emmanuelle

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31.

**VU** le budget primitif 2022 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2022.

**VU** la décision modificative N°1 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**VU** la décision modificative N°2 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2022.

**VU** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

**VU** le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune, présenté par Monsieur Jean-Paul JACQUET.

**VU** les écritures de l'ordonnateur faisant ressortir les masses suivantes :

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF Date de télétransmission : 24/04/2023 Date de réception préfecture : 24/04/2023
---

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 053 980,71 €	1 827 969,52 €	226 011,19 €	300 000,00 €	526 011,19 €
	Section d'investissement	497 049,98 €	668 733,44 €	-171 683,46 €	364 743,01 €	193 059,55 €
Budget TOTAL		2 551 030,69 €	2 496 702,96 €	54 327,73 €	664 743,01 €	719 070,74 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	101 432,56 €	289 022,31 €	-187 589,75 €	0,00 €	-187 589,75 €
Budget TOTAL		101 432,56 €	289 022,31 €	-187 589,75 €	0,00 €	-187 589,75 €
TOTAL (réalisations et RAR)		2 652 463,25 €	2 785 725,27 €	-133 262,02 €	664 743,01 €	531 480,99 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Paul JACQUET, Président de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Par 15 voix pour, 2 voix contre (Mesdames Gaële JOAO et Séverine ARTUS)**

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 du budget principal.

**DONNE** quitus de sa gestion à Monsieur le Maire pour l'exercice 2022.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire,



Anne-Rose NORDBERG.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20230413-DEL2023\_020bis-BF  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023